

En ROUTE pour la METAMORPHOSE



DEFENDRE DES TERRES EN LES HABITANT AUTREMENT : LES COMMUNS AU QUARTIER LIBRE DES LENTILLÈRES

Engagée dans les réflexions autour de la (re)construction de « commun(s) », à l'écoute des initiatives d'auto-organisation qui expérimentent de nouvelles manières de faire ensemble, la Fondation soutient l'édification de la « Maison Commune » au cœur du Quartier Libre des Lentillères et s'intéresse de près à leur proposition de « Zone d'Écologies Communale » (ZEC) comme moyen novateur de défendre les « communs ».

Dans cet entretien, Tristan et Lucie, usager-eres du Quartier, nous amènent à la découverte des communs créés dans le Quartier, de la manière dont s'organise leur gestion collective et de comment s'expérimentent de nouveaux moyens de les défendre. Une plongée enrichissante au plus près de la vie au sein des Lentillères.

✱

Bonjour à vous deux, pouvez-vous vous présenter ?

Tristan : Bonjour, cela fait 8 ans que je fréquente les Lentillères et j'y habite depuis cinq ans. Je participe aux « grandes cultures », un collectif de maraîchage qui fait pousser des légumes pour le marché à prix libre qu'on tient toutes les semaines, pour du soutien à des luttes, des repas collectifs. Je suis aussi investi dans les assemblées du quartier ou l'organisation de concerts.

Lucie : Je vis à Dijon depuis une quinzaine d'années. Je connais les Lentillères depuis 2010, mais je n'y suis impliquée que depuis cinq ans, notamment dans le groupe juridique. Je suis investie dans la défense du quartier, mais je n'y habite pas.

Pouvez-vous nous raconter dans les grandes lignes l'histoire du Quartier Libre des Lentillères et de la lutte contre le projet « d'écoquartier » promu par la ville de Dijon ?

Lucie : Le Quartier des Lentillères est situé sur une friche agricole de dix hectares, vestige de l'ancienne ceinture maraîchère de Dijon, menacée par un projet d'écoquartier porté par la métropole de Dijon. En mars 2010 il y a eu une première manifestation qui a occupé le « Pot'Col'Le », le premier jardin collectif. Cette occupation a lancé l'histoire du quartier, et la plupart des terres ont progressivement été occupées.

Tristan : Un mouvement d'habitat grandit à partir de 2013 : suite à l'occupation d'une première maison en 2011 (la Villa) et à son expulsion quelques mois après, les autres maisons abandonnées sur la friche commencent à être occupées, des caravanes s'installent, des cabanes se construisent. Malgré quelques pressions et interventions de la mairie, l'occupation s'étend sur tout le reste de la friche au fur et à mesure des années.

Lucie : À la base, on défend ces terres pour lutter contre la vision de l'urbanisme portée par la mairie, qui est basée sur la densification, la métropolisation et « l'attractivité ». Elle dit qu'il faut construire des logements pour « répondre à des besoins », mais en fait il s'agit surtout d'attirer des populations aisées en ville en vidant les campagnes autour. La lutte pour préserver des terres s'est transformée en une lutte pour défendre un quartier avec des usages multiples, des activités communes et tous les enjeux que cela pose : qu'est-ce que c'est que de vivre en commun ? Comment on construit ? Comment on décide ensemble ?

Pouvez-vous nous raconter aujourd'hui quelle est la diversité des activités et des usages au sein du Quartier Libre des Lentillères ?

Tristan : Il y a près de 80 parcelles sur le modèle des jardins ouvriers où de nombreuses personnes viennent faire pousser leurs légumes. Ces parcelles sont gratuites et depuis quelques temps, une commission dédiée s'occupe de les attribuer. Il y a des jardins collectifs, comme le « Pot'Col'Le » (la première parcelle occupée en 2010) ou encore le « Jardin des maraîchères » dont le collectif nourrit des cantines collectives, organise un marché à prix libre et distribue des légumes pendant les manifestations, pour les soupes des gilets jaunes, etc. Il y a le parc de la Villa, une sorte de jardin public avec une grande cabane « bateau pirate » construite pour les enfants, un endroit de balades, de fêtes, ou parfois de réunions. Un fournil qui fabrique du pain pour le marché. Un terrain de BMX et un skate-park fait maison...

Lucie : Il y a aussi beaucoup d'espaces communs, des lieux construits au cours des années pour l'organisation collective. La cabane du « Snack Friche » a été construite en 2013 pour avoir un espace de réunion et l'organisation du Quartier. Il y a aussi la « Grange Rose », qui sert d'espace polyvalent pour réparer les véhicules, profiter du magasin gratuit, faire des fêtes ou de larges assemblées de lutte. Et pour prendre soin de ces différents espaces, il y a des « semaines des communs » depuis 2019 qui servent à nettoyer le Snack Friche, la Grange Rose, tailler les arbres existants, rafistoler les murs, entretenir les chemins, enlever tous les déchets du quartier, etc.

Tristan : Il y a près d'une centaine de personnes qui habitent aux Lentillères, et pleins de formes d'habitats : des maisons squattées ou construites par nos soins, des cabanes, des caravanes, des gens qui vivent en collectif ou seules. Certain·es personnes ont choisi de venir là, d'autres plus précaires pourraient être à la rue si elles n'étaient pas là. Il y a une grande diversité parmi les gens qui habitent ici et il y a 17 nationalités différentes. À partir de 2010 une vague de personnes exilées est arrivée à Dijon. Elles ont eu besoin de squatter régulièrement des lieux, pour loger jusqu'à plusieurs centaines de personnes. Depuis, cette dynamique de solidarité ponctue la vie des Lentillères. À l'été 2017, suite à l'expulsion d'un squat d'exilé·es un maximum de gens est accueilli aux Lentillères. Ça a chamboulé la vie collective et ça a parfois créé des liens forts. Ça interroge aussi nos formes d'organisation, souvent peu accessibles aux personnes non francophones, et les questions de mixité dans nos collectifs au niveau des langues, des pays d'origines !



©Les Lentillères

Plusieurs assemblées ouvertes mensuelles permettent aux usager-es de décider de la gestion des communs et de la continuité de la lutte

Comment vous organisez-vous collectivement ? pouvez-vous nous raconter l'importance de l'Assemblée du quartier ?

Tristan : Depuis le début de l'occupation il y a toujours eu beaucoup de réunions pour faire face aux différents enjeux, mais elles n'étaient pas forcément régulières. À partir de 2015-2016 on a formalisé des assemblées mensuelles ouvertes qui balaient toutes les décisions à prendre de la vie et de la lutte : est-ce qu'on fait un concert ? Un chantier ? Une manifestation ?

Dans cette régularité, des formes de « normes » commencent à surgir : des décisions prises qui installent et inscrivent des coutumes dans la vie du quartier. On n'a pas un cadre de règles ou de lois écrites, mais des habitudes prises qui sont rappelées en assemblée : demander avant d'habiter sur le quartier, avant de défricher de nouvelles parcelles, ne pas rouler en voiture, etc.

Lucie : Et puis suite à des menaces d'expulsion en 2017, on a commencé à faire des « Assemblées de lutte » mensuelles, dédiées aux questions stratégiques, et qui ne sont pas ouvertes aux curieux-ses ou aux personnes de passage pour des questions de confiance et de confidentialité. En général, les décisions sont prises au consentement : on discute jusqu'à ce que personne ne s'oppose à la décision. On essaie de trouver des formulations et des décisions qui conviennent à peu près à tout le monde.

Justement, comment faites-vous pour la gestion des conflits ?

Lucie : C'est une question qui se pose beaucoup parce que les conflits qui surgissent entre des gens ou des groupes impactent souvent les vies collectives et la lutte, mais aussi parce que certains conflits relèvent de rapports de force et de domination, par exemple liés au sexisme, et que ça va nous paraître important d'intervenir.

Il y a parfois des choses qui arrivent aux Lentillères qui pourraient être judiciarisées : des agressions, des vols, des comportements qui se passent partout dans le reste de la société. Notre réaction est d'essayer de ne pas appeler la police ou la justice, car on ne croit pas qu'il y ait une forme de solution dans ces institutions pénales. Dans certains cas l'Assemblée peut essayer d'être une réponse : par exemple dans des situations d'agression, c'est déjà arrivé que l'on demande collectivement à l'agresseur de partir pour que la personne agressée ne se sente plus menacée.

Actuellement on ne peut pas dire qu'on ait des instances de justice ou de résolution de conflits formalisées. Il n'y a pas un protocole ou « une seule » manière de faire : c'est au cas par cas. Cette non-formalisation a des côtés positifs comme négatifs. D'un côté, elle prévient la construction de formes trop bureaucratiques. Personne ne voudrait avoir de nouveaux tribunaux avec des protocoles rigides à appliquer : toutes les situations sont particulières, demandent de la sensibilité et de la remise en dialogue. De l'autre côté, cela implique que la charge mentale repose souvent sur les mêmes personnes qui se retrouvent à devoir provoquer les discussions et les construire. ...

En novembre 2019, la ville de Dijon a annoncé l'abandon du projet « d'écoquartier ». En dépit de cette première victoire, le Quartier Libre reste menacé dans la diversité de ses activités autres qu'agricoles, comment continuez-vous de défendre le Quartier et le pérenniser ?

Lucie : Cela nous a assez surpris mais la mairie a annoncé vouloir abandonner le projet d'écoquartier et interdire l'urbanisation de ces 10 hectares. Elle a annoncé l'ouverture d'un registre de régularisation en proposant de signer des baux individuels sur les parcelles agricoles, ou collectifs pour des associations. Mais elle ne parle pas de l'habitat sinon pour dire que les « occupants illégaux » vont être expulsés ! Pour nous, ça ne suffit pas d'empêcher l'urbanisation du quartier : ce qui en fait la richesse c'est tout l'aspect social qui s'y est construit.

On a refusé de s'inscrire individuellement dans des registres, on défend un quartier avec un entremêlement d'usages, et l'autonomie de la gestion de la zone est pour nous très importante dans ce que l'on construit. C'est un des points qu'on a listé en 2017 quand on a mis au clair les principes qu'on voulait défendre aux Lentillères, dans un texte qui s'appelle « Boussole » : la défense du maraîchage avec des formes respectueuses ; l'enjeu d'habiter la terre de multiples manières pour pouvoir la défendre ; la défense de l'autonomie politique du quartier avec des assemblées de décisions ; l'indépendance économique vis-à-vis de l'économie marchande capitaliste ; une éthique quotidienne basée sur des valeurs féministes, antiracistes, contre les systèmes de dominations ; l'affirmation que nous sommes liées et solidaires de tous les collectifs en lutte pour leur libération et celle de la terre.

Tristan : Depuis la mairie est revenue sur ses déclarations en disant qu'une bande de deux hectares allait être urbanisée à l'est du Quartier ce qui détruirait des parcelles sur lesquelles il y a des cultures, de l'habitat, un fournil, un terrain de BMX et bientôt une cantine populaire. Donc même la simple préservation des terres n'est pas encore gagnée...

Depuis le printemps 2021 vous faites une proposition : la reconnaissance par la municipalité de Dijon du Quartier Libre des Lentillères comme une « Zone d'Ecologies Communale ». Pouvez-vous nous en dire plus ?

Tristan : On voulait attaquer en justice le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), notamment sur le fait qu'il classe les Lentillères comme « Zone à Urbaniser » alors que le maire a annoncé l'abandon du projet. Le PLU est une forme de réglementation de tous les usages d'un territoire, basée sur la séparation des espaces : les zones naturelles mises sous cloche ; les espaces urbains surdensifiés ; et les espaces agricoles.



Aux Lentillères, notre vie ne rentre pas dans les cases. On essaie d'entrelacer les trois dimensions : on travaille les terres en les habitant, on les protège parce qu'on les connaît... précisément parce qu'on y habite ! La coexistence des usages est clé : ils s'apportent des choses mutuellement. On a donc écrit une proposition politico-juridique, avec un zonage qui traduirait notre réalité sur le terrain du droit, parce qu'il semble que c'est la seule manière de la mairie de la comprendre ! Il y a deux lignes directrices. Premièrement, reconnaître l'entremêlement des usages, avec un mélange entre habitats, cultures, préservation du vivant. Deuxièmement, reconnaître l'autonomie de décision des personnes qui vivent et ont l'usage du territoire, notamment à travers une « Assemblée des usages ».

Lucie : La question de l'autonomie de décision par les usager-es est centrale. Le PLU décide des usages, mais pas de la propriété et donc de « qui décide ». On trouvait intéressant le fait de se servir de ce document réglementant les usages pour donner un pouvoir de décision fort à l'Assemblée du quartier. C'est une manière détournée d'exclure la propriété privée. La mairie resterait propriétaire de la terre, mais les usager-es prendraient les décisions. Nous affirmons que ce sont les usager-es qui [prennent soin d'un lieu] qui doivent avoir le pouvoir de décision, la légitimité de penser l'avenir d'un territoire !

En plus de cette proposition de ZEC, vous construisez une imposante « Maison commune » en charpente traditionnelle pour ancrer le rapport de force avec la municipalité, pouvez-vous nous expliquer ?

Lucie : En mai 2021, une grande charpente traditionnelle a été levée, comme un symbole pour affirmer qu'on restera longtemps sur les Lentillères. Les usages, l'emplacement, les chantiers ont été réfléchis collectivement sur le quartier, le bâtiment est construit avec des matériaux écologiques et avec un artisanat qui affirme des savoir-faire autonomes. On a inauguré cette charpente de la maison commune en même temps qu'on a sorti notre brochure sur la ZEC. Les deux gestes s'articulent ensemble. Cette « Maison commune » est une démonstration sensible de la manière dont on vit, et dont on a envie de vivre -celle qui est « codée » juridiquement dans la proposition de ZEC . Ce geste permet aussi d'affirmer, et de rappeler, que ça n'est pas le droit en lui-même qui permet la pérennité d'une expérience. Parfois des gens obtiennent des baux mais se font expulser par des mairies après un changement de rapport de force. La pérennité de la lutte est basée sur la vie quotidienne, le soin des un-es pour les autres, le rapport de force avec la mairie, le fait d'être soutenu-es largement !



Construite grâce à divers chantiers collectifs, la charpente de la Maison commune est inaugurée en même temps que la proposition juridique de « Zone d'Écologies Communale ».

Comment voyez-vous cette lutte pour les communs dans la sphère du droit ? Quels pièges avez-vous essayé d'éviter ? Et quelles ont été vos inspirations ?

Lucie : D'abord il faut dire que nous avons plutôt un rapport hostile au droit aux Lentillères. Les gens qui y vivent n'ont souvent pas beaucoup de « droits », du fait de ne pas avoir la nationalité française, de venir d'une classe sociale avec moins de privilèges, ou bien à cause de la répression suite à l'implication dans des luttes. Nous voyons surtout le droit et la justice comme armes de maintien de l'ordre, des injustices et des hiérarchies en place, et même dans nos tentatives de création juridique nous essayons de ne jamais l'oublier.

Ensuite, pour ce qui est précisément de la ZEC, l'une des craintes que nous avons c'est que le droit fige nos usages, nos nombreuses coutumes non écrites que chaque usager·e respecte. On ne veut pas que ça soit écrit dans un texte juridique qui se retrouve dans les mains de la mairie. [Car] on peut aussi être amené·es à revenir sur les décisions prises si un autre usage nous paraît important.

Tristan : Nos inspirations sont multiples. A certaines époques au Moyen-âge il y a eu des régimes de propriété autour des « sections de communes », des « communaux », qui concernaient surtout des pâturages. Ces terres appartenaient administrativement à la commune, mais l'usage était délégué aux usager·es de ces sections. Les paysan·nes de l'époque s'organisaient ensemble pour faire pâturer les bêtes, mettre en jachère, faire les récoltes.

On a aussi rencontré des gens du quartier de La Baraque à Louvain-la-Neuve [en Belgique], qui squattent des terres depuis les années 1970. Ils ont réussi après [trois décennies] de batailles juridiques à faire reconnaître dans le RCU (Règlement Communal d'Urbanisme) une « Aire des quartiers alternatifs » qui reconnaît une sorte de régime dédié à l'habitat alternatif dans la ville, avec des possibilités d'y avoir de l'habitat léger, des jardins au même endroit, en fin de compte que l'urbanisme y soit différent. A Naples et ailleurs en Italie, il y a eu des expériences proches pour nous de reconnaissance [par des municipalités de lieux occupés] comme des « communs urbains », [avec une grande autonomie de gestion et de décision].

En quoi l'idée de la ZEC peut-elle inspirer d'autres combats et d'autres expérimentations de communs ?

Tristan : On parle de « Zone d'Ecologies Communale » parce qu'on ne voulait pas de « Zone d'Exception des Lentillères ». On voit aujourd'hui que plein d'associations et de collectifs cherchent des voies de lutte dans le droit. On pense que la ZEC peut inspirer des gens à être plus imaginatifs, à batailler un peu plus face aux structures existantes. Si ça peut fleurir, être réutilisé par d'autres complices, d'autres collectifs qui veulent porter ces enjeux, c'est très important !



Au fil des années, la lutte pour défendre ce territoire du Quartier Libre des Lentillères a pris corps au travers de manifestations, au rythme des saisons agricoles et des nombreux concerts et fêtes de quartier.

- Dernièrement, plus de 180 personnalités "penseuses et bâtisseuses de la ville" ont publié une tribune de soutien aux Lentillères.